

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 AVRIL 2008 à 15h

Monsieur Claude GIORCELLI lisait le procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé à l'unanimité.

- ❖ Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire souhaitait faire le point sur les problèmes rencontrés par la Commune au sujet des moutons trouvés morts dans la nature. Il tenait à remercier chaleureusement Mrs MILONI Gérard, GIORCELLI Claude, LAUGIER Daniel, AIRAUDI Jean-Michel l'employé municipal et les conseillers qui ont œuvrés pour sortir des vallons, les brebis jetées. Au total l'équarrisseur a emporté 47 cadavres de brebis mortes de faim et de soif dans une étable prêtée à Monsieur Justin GUSMEROLI. C'est un fait divers navrant pour le village et la commune a porté plainte. La justice suivra son cours et le propriétaire du troupeau sera poursuivi. Dans cette affaire, la loi oblige la commune à se substituer au propriétaire. Le vétérinaire de Saint Martin Vésubie a effectué, à la demande de la gendarmerie, des prélèvements sur les bêtes mortes, mais a procédé aussi à l'euthanasie des brebis trouvées encore vivantes dans la grange. Cette opération n'aura normalement aucune répercussion sur le budget communal.

En marge de ce fait, c'est aussi le problème d'un cas social qu'il faut traiter et, pour cela, l'assistante sociale de notre secteur et le CLIC de la Vésubie seront contactés pour qu'ensemble une solution rapide et positive soit trouvée, Mr GUSMEROLI Justin vivant dans des conditions d'hygiène et d'insalubrité déplorables pour un XXIème siècle.

Parallèlement, les chiens de Justin vivants dans l'appartement sans sortir et faisant leurs déjections sur la terrasse, ceci causant des nuisances olfactives pour le voisinage, a trouvé une solution. Le maire a mis en demeure leur propriétaire de les garder à l'extérieur du village dans une grange, ce qui a été fait.

Le maire terminait le rappel de ces faits en remerciant aussi les services de la gendarmerie de Saint-Martin-Vésubie pour leur efficacité, sans oublier Sandrine FOUET, la garde champêtre rurale, elle aussi sur les lieux, recrutée dernièrement par la Communauté de Communes Vésubie-Mercantour et à la disposition des communes adhérentes.

- ❖ Le Maire proposait ensuite à ses collaborateurs, de procéder au vote du taux des 4 taxes pour l'année 2008, à savoir, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle. Après discussion, il est décidé de reporter les taux de 2007 et délibération sera prise :

- Taxe d'habitation	11.74 %
- Foncier bâti	10.77 %
- Foncier non bâti	15.85 %
- Taxe professionnelle	16.78 %

- ❖ Vote des budgets primitifs 2008

**Commune :**

Section Fonctionnement dépenses et recettes	327 770.00 €
Section Investissement dépenses et recettes	192 304.00 €

**Eau et assainissement :**

Section Exploitation dépenses et recettes	28 338.00 €
Section Investissement dépenses et recettes	12 572.00 €

**Centre Communal d'Actions Sociales :**

Section fonctionnement dépenses et recettes	993.00 €
---	----------

Le conseil municipal vote à l'unanimité les trois budgets cités ci-dessus.

- ❖ Vote des subventions aux diverses associations

Une somme a été inscrite au budget communal et les demandes seront examinées lors d'un prochain conseil municipal.

- ❖ Demande de subvention

Une délibération doit être prise pour solliciter du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat, une subvention, au taux le plus élevé possible, afin d'acquérir des équipements de réception pour nos animations du village, mais aussi pour le soutien au programme de mise en place du conseil municipal des enfants qui sera effectif dès le mois prochain.

- ❖ Adhésion au service d'Assistance Technique pour l'Eau Potable (SATEP)

Le maire expose que le conseil général a décidé de mettre en place une structure d'assistance et d'appui technique en faveur des collectivités locales dans le domaine de l'alimentation en eau potable. Il convient donc de solliciter ce service et de donner pouvoir au maire pour signer la convention à passer entre la commune et le Président du Conseil Général représentant le SATEP.

❖ Nomination de délégués au SIVOM Saint-Martin-Vesubie/Venanson

Ont été élus pour siéger au sein de ce syndicat :

Délégués titulaires : M. Claude GUIGO

M. Gérard MILONI

Délégué suppléant : M. Franck GUIGO

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Un arrêté sera pris pour le stockage des épaves à l'ancienne décharge, le temps que les services du Conseil général procèdent à leur enlèvement.
- Demander la mise à disposition d'un défibrillateur sur le territoire de la commune. La demande a déjà été faite par la précédente municipalité. Elle sera renouvelée.
- Pour information : Le maire porte à la connaissance des conseillers que lors de la réunion du Conseil Syndical de la Télévision, il a été élu en qualité de Président. C'est le maire de BELVEDERE, Monsieur Paul BURRO qui en est le vice-président.

**QUESTIONS DU PUBLIC :**

Plusieurs questions ont été posées par le public concernant notamment :

- La divagation des chevaux et des chiens,
- La demande aux chasseurs de respecter les promeneurs et qu'un code de bonne conduite soit établi,
- la sécurisation du CD 31 entre le village et le jardin d'enfants,
- la venue du car jusqu'à Venanson,
- la mise en place de maisons médicales dans la vallée.

Toutes ces questions seront étudiées avec attention, en concertation avec la société de chasse et les organismes publics et privés afférents.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h.*